Dijon
6 rue Marcel Dassault
21000 Dijon

Opération : **21/DIJON/UB-EXTENSION CRECHE**
N° affaire : 25394499/1

Tél : +33 608283084
Mél : coralie.dubourg@bureauveritas.com

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE
CLAIRE JEANNIOT
MAISON DE L UNIVERSITE ESP ERASME
21000 DIJON

21/DIJON/UB-EXTENSION CRECHE
CAMPUS UNIVERSITAIRE MONTMUZARD
21000 DIJON

UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE

Coordination Sécurité et Protection de la Santé

ANALYSE DE CONCEPTION en vue de l'élaboration du D.I.U.O.

Date d'établissement ou de modification	Rév.	Objet de la mise à jour	Rédacteur
25/03/2026	Rev0	DIUO CONCEPTION	Coralie DUBOURG

Bureau Veritas Construction - Société par Actions Simplifiée au capital social de 15 800 100 euros
Siège social : 1 Place Zaha Hadid
92400 COURBEVOIE

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

SOMMAIRE

PREAMBULE **2**
OBJET DE L'OPÉRATION **2**

FORME ET CONTENU DU DIUO **2**
AMIANTE, PLOMB **3**
DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT **3**
LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION **3**
FICHES D'INTERVENTION **4**
Fiche d'intervention N°1 **4**
Fiche d'intervention N°2 **6**
Fiche d'intervention N°3 **7**
Fiche d'intervention N°4 **9**
Fiche d'intervention N°5 **11**

PREAMBULE

La transmission du Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O.) au Maître de l'Ouvrage fait l'objet d'un procès-verbal joint au dossier.

Il est joint aux actes notariés établis à chaque mutation de l'ouvrage.

Dans le cas d'une copropriété, un exemplaire du dossier est également remis au syndic de l'immeuble.

Ce dossier doit être actualisé au fur et à mesure des nouveaux aménagements et modifications.

Le Dossier d'Interventions Ultérieures ne concerne pas la prévention des risques dus à l'utilisation proprement dite des ouvrages et équipements.

De même, il n'intéresse pas les ouvrages ou parties d'ouvrages extérieurs à l'opération pour laquelle le Coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé a été missionné.

OBJET DE L'OPÉRATION

Le projet consiste en la construction d'une extension de la crèche en simple RdC d'une emprise au sol d'environ 310 m².

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

FORME ET CONTENU DU DIUO

Le D.I.U.O. rassemble une série de plans permettant de faciliter les travaux prévisibles ultérieurs de maintenance et d'entretien.

Cette liste n'est pas exhaustive, il appartient au Maître d'Ouvrage et au Maître d'œuvre d'y ajouter tout élément nécessaire.

Tous ces documents seront rassemblés par le Maître d'œuvre.

Le Maître d'œuvre transmet au Coordonnateur Sécurité la liste des pièces du DOE.

Cette liste sera jointe au D.I.U.O.

AMIANTE, PLOMB

Art. R 4132-7 du Code du Travail : Le Dossier Technique Amiante et le constat de risque d'exposition au plomb doivent être mis à jour et joints au DIUO.

DOSSIER DE MAINTENANCE DES LIEUX DE TRAVAIL - DMLT

- Si le bâtiment est soumis à l'article R.4211-3 : **Le maître d'ouvrage élabore et transmet aux utilisateurs un Dossier de Maintenance de Lieux de Travail (DMLT)**.
- **Ce document doit être joint au DIUO. Réglementairement il ne fait pas partie de la mission du CSPS.**
- Ce dossier doit comprendre les éléments prévus aux articles R4212-7, R 4213-4 et R 4215-3 notamment :
 - les niveaux minimum d'éclairement et les règles d'entretien du matériel d'éclairage,
 - les installations de ventilation, aération et assainissement et les règles d'entretien,
 - les schémas électriques,
 - les plans de signalisation des organes de commande, d'éclairage...

LISTE DES PRESENTS ET DIFFUSION

Activité	*Entreprise*	*Interlocuteur*	*Média de diffusion*	*Présent*
Maîtrise d'ouvrage	UNIVERSITE BOURGOGNE EUROPE	CLAIRE JEANNIOT	claire.jeanniot@u-bourgogne.fr	
Entreprise Exécutante (EE)	AA GROUPE	GARREAU	amandine.garreau@aagroup.fr	

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Fiche d'intervention N° **1**

Intervention pour tous travaux sur : **Surface vitrées Fênetres**

Localisation de l'intervention : **CRECHE**

ACCES	Intervention de plain-pied depuis l'intérieur Raclette avec rallonge pour les vitrages accessibles de plain-pied
ELEMENTS A ENTRETENIR	Vitrages
Fréquence	
Durée	
RISQUES IDENTIFIES	Chute de hauteur chute d'objet, chute de plain-pied....
Matériel ou outillage à apporter	allège à un mètre
DISPOSITIONS DE SECURITE	Allèges Gardes corps Sol stable pour la mise en place des moyens d'accès en hauteur Balisage des zones d'interventions.
Mesures liées au Plan de maintenance	
Plans ou Documents de Reference	



Commentaire SPS	Les échelles, escabeaux et marchepieds ne doivent pas être utilisés comme postes de travail. Toutefois, ces équipements peuvent être utilisés en cas d'impossibilité technique de recourir à un équipement assurant la protection collective des travailleurs ou lorsque l'évaluation du risque a établi que ce risque est faible et qu'il s'agit de travaux de courte durée ne présentant pas un caractère répétitif.
Commentaire MOE	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Commentaire MOA	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Fiche d'intervention N° **2**

Intervention pour tous travaux sur : **Couvertures Couvertures**

Localisation de l'intervention : **Toitures**

ACCES	Extérieur : Échafaudage ou Nacelle
ELEMENTS A ENTRETENIR	Tuiles plates Zingueries Sorties de ventilation Chéneaux
Fréquence	
Durée	
RISQUES IDENTIFIES	Chute de hauteur chute d'objet, chute de plain-pied, travail isolé...
Matériel ou outillage à apporter	points d'ancrage ou ligne de vie.
DISPOSITIONS DE SECURITE	Lignes de vie. Sol stable pour la mise en place des moyens d'accès en hauteur.
Mesures liées au Plan de maintenance	deux opérateurs, port de harnais vérification périodique des lignes de vie
Plans ou Documents de Reference	



Commentaire SPS	Lorsque des travailleurs sont appelés à intervenir sur un toit présentant des dangers de chute de personnes ou de matériaux d'une hauteur de plus de trois mètres, des mesures appropriées sont prises pour éviter toute chute. Intervention par personnel habilité et formé. Balisage au sol des zones de travaux. Port des EPI adéquats.
Commentaire MOE	A PRECISER
Commentaire MOA	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Fiche d'intervention N° **3**

Intervention pour tous travaux sur : **Façades Éléments de façades**

Localisation de l'intervention : **Extérieures**

ACCES	Extérieur : Échafaudage ou Nacelle EPI
ELEMENTS A ENTRETENIR	Matériaux de la façade, luminaires, menuiseries.....
Fréquence	
Durée	
RISQUES IDENTIFIES	Chute de hauteur chute d'objet, chute de plain-pied, travail isolé...
Matériel ou outillage à apporter	echafaudage : points d'ancrage
DISPOSITIONS DE SECURITE	Sol stable pour la mise en place des moyens d'accès en hauteur.
Mesures liées au Plan de maintenance	arrêté de voirie, circulations autour du bâtiment compatibles avec la mise en place d'un échafaudage de pied intervention par binôme respect du décret du 01/09/04 pour les travaux en hauteur. neutralisation et balisage à l'aplomb des zones de travail. personnel titulaire du caces et matériel à jour des vérifications périodiques pour utilisation nacelle.
Plans ou Documents de Reference	



Commentaire SPS	Le sol doit être aménagé sur le pourtour du bâtiment, sur une bande d'au moins deux mètres de large afin de permettre l'utilisation de Nacelles élévatrices ou échafaudages. La résistance du sol doit être compatible avec le poids de l'engin. Les pentes importantes et les ressauts sont prohibés.
Commentaire MOE	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Commentaire MOA	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Fiche d'intervention N° **4**

Intervention pour tous travaux sur : **Installations: Electrique, Techniques, Réseaux, Eclairages Installations techniques dans l'ensemble des locaux et gaines techniques.**

Localisation de l'intervention : **Intérieurs des logements**
Parties communes
Combles
Locaux techniques.

ACCES	Par personnel habilité et formé. Travaux à réaliser en dehors de présence des locataires, à partir de zone neutralisée.
ELEMENTS A ENTRETENIR	Toutes installations: électrique, chauffage, plomberie, climatisation, ventilation.
Fréquence	
Durée	
RISQUES IDENTIFIES	Électrocution, électrisation, brûlures, chocs, chutes, projection....
Matériel ou outillage à apporter	gazelle sécurisée , échafaudage sécurisé
DISPOSITIONS DE SECURITE	Trappes d'accès aux combles. Sol stable pour la mise en place des moyens d'accès en hauteur. Organe de coupure Vannes de coupure. Points lumineux
Mesures liées au Plan de maintenance	habilitations du personnel conformes aux interventions, aux accès. repérage et consignation des réseaux pour toute intervention.
Plans ou Documents de Reference	



Commentaire SPS	Avant d'intervenir, consigner électriquement les réseaux. Cette consignation devra être effectuée par du personnel possédant une habilitation électrique. Le niveau de l'habilitation est adapté en fonction de la nature de l'intervention.
Commentaire MOE	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Commentaire MOA	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018

Fiche d'intervention N° **5**

Intervention pour tous travaux sur : **Réseaux - VRD - Parking**
Réseaux, VRD, Parking, Espace vert….

Localisation de l'intervention : **Extérieurs**

ACCES	Extérieur + par personnel habilité.
ELEMENTS A ENTRETENIR	Nettoyage, curage des réseaux Réparations ponctuelles enrobés Entretiens espaces verts, taille élagage des arbres Passage de câbles dans réseaux Chambres de tirage Bornes de recharge voiture élec Luminaires exterieur
Fréquence	
Durée	
RISQUES IDENTIFIES	Électrocution, électrisation, brûlures, chocs, chutes, éclairement, heurt, renversement, circulations véhicules et piétonnes...
Matériel ou outillage à apporter	sol stable et dégagé, de plein pied,
DISPOSITIONS DE SECURITE	Interdire l'accès à la zone d'intervention, laisser les circulations propres et dégagées de tout matériaux et matériel. Superposition des tâches interdite, baliser la zone de travail, plans réseaux....
Mesures liées au Plan de maintenance	préalablement à toute intervention sur les voiries, les trottoirs, réseaux ou espaces verts : mise en place d'un balisage et clôture avec signalisation de façon à interdire efficacement l'intrusion de public dans la zone d'intervention. repérage et consignation des réseaux, utilisation de matériel adapté et d'équipements de protection individuelle (gants, chaussures de sécurité) fermeture immédiate des tampons de regard après intervention. intervention à la nacelle, par binôme, pour remplacement sources lumineuses sur mât d'éclairage
Plans ou Documents de Reference	

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018



Commentaire SPS	Avant d'intervenir, consigner les réseaux ou les appareils situés à proximité des ouvrages. Cette consignation devra être effectuée par du personnel habilité. Balisage des zones d'intervention. Plan réseaux à consulter avant toutes interventions.
Commentaire MOE	A PRECISER
Commentaire MOA	A PRECISER

© Bureau Veritas Construction - Toute reproduction interdite – janv. 2018